

HONORAIRES D'AGENCE (TVA INCLUSE) :

(A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR*)

| | |
|-------------------------|------|
| De 1 € à 100 000 € | 10 % |
| De 101 000€ à 200 000 € | 7 % |
| De 201 000 à 300 000 € | 6% |
| Au-delà de 301 000 € | 5 % |
| Terrain constructible | 10 % |

*Cas exceptionnels, les honoraires de l'agence pourront être à la charge du vendeur.

Service de Médiation de la consommation : MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION conformément à l'article L 611-1 du code de la consommation, le consommateur est informé qu'il a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans les conditions prévues aux articles L 611 -1 et suivants du code de la consommation, dont les coordonnées sont : Association MEDIMMOCONSO, 3 avenue Adrien Moisant, 78400 CHATOU. Mail : contact@medimmoconso.fr site internet : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>.